Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212203707-20260709-D2026_38-DE

Département des COTES D'ARMOR
COMMUNE DE TREMEVEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 JUILLET 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11 — Date de la convocation : 02 juillet 2026
Qui ont pris part à la délibération : 10 — Date d'affichage : 02 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal de TREMEVEN, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves LIENNEL, Maire.

Présents : Mmes PENVEN Adeline, FOEZON Lauryane, LE PEN Alizée
MM. LIENNEL Yves, RANNOU Jérôme, VARIN Alain, MASCLEF Olivier, LE LOUARN Mickaël
Absent : Mme THIBAULT Pauline
Absents excusés : Mme LE BOZEC Manon, M LE TROADEC Stéphane
Pouvoir : Mme LE BOZEC Manon à M LIENNEL Yves, M LE TROADEC Stéphane à M MASCLEF Olivier
Secrétaire de séance : Mme Adeline PENVEN

D2026/38 : DEVIS SDE

M le Maire présente que suite à l'entretien des installations d'éclairage par l'entreprise LE DU RESEAUX, il est constaté qu'un spot encastré est à remplacer au 5 St-Jacques.

Le coût total du remplacement estimé par le SDE22 est de 2579.04€.

Le SDE participant, le reste à charge pour la commune est de 1 552.20€

Le conseil municipal délibère, à l'unanimité :

VALIDE le devis du SDE 22 et la participation à hauteur de 1 552.20€

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération rendue
Exécutoire par transmission
A la Préfecture le :
Le Maire :
M Yves LIENNEL

MAIRIE DE TRÉMEVEN 22290 CÔTES D'ARMOR

Le secrétaire de séance :

Fait et délibéré à TREMEVEN
les, jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire :
M Yves LIENNEL

MAIRIE DE TRÉMEVEN 22290 CÔTES D'ARMOR

Le secrétaire de séance :